



### Chers Adhérents,

Suite à la démission de Philippe Brayer pour raison de santé et au renouvellement des membres du Conseil d'Administration lors de notre Assemblée Générale du 10 décembre 2021, les membres du CA ont été invités à choisir leur Président le 11 avril dernier. Elu à l'unanimité, la fonction me revient donc et je remercie les membres du CA pour la confiance qu'ils m'accordent en cette période si difficile pour l'agriculture tant économique, démographique qu'écologique.

Il n'y a pas une journée sans évoquer les risques de pénuries alimentaires, il faudra bien définir les priorités entre une agriculture paysanne et une agriculture économique. Sur le plan démographique, 150 000 agriculteurs vont partir en retraite dans les dix années à venir, il faudra bien solutionner le problème de l'installation dont le rôle des bailleurs est primordial car nous sommes 10 fois plus nombreux que les exploitants. La prise en compte de l'écologie passe par le développement de clauses environnementales à mentionner dans les baux.

Les effets de la loi Sempastous sur l'extension des pouvoirs de la SAFER de même qu'un fonds national de portage initié par la FNSAFER sont de très mauvais signaux vis-à-vis des propriétaires bailleurs.

Si nous voulons éviter une financiarisation excessive du foncier, les bailleurs doivent être encouragés par une fiscalité plus incitative, par une meilleure rémunération du capital foncier ainsi qu'un assouplissement et un rééquilibrage du statut du fermage, c'est pourquoi nous vous encourageons à soutenir votre syndicat en adhérant.

Enfin, j'attire votre attention sur l'Assemblée Générale qui se tiendra le 20 mai prochain à l'hippodrome de Rambouillet, un événement important de la vie de notre syndicat où nous vous attendons nombreux pour échanger lors d'un moment de convivialité, sur un thème qui nous est cher : la Propriété Privée Rurale.

Au plaisir de vous retrouver !

Le Président Francis Chéreau

### Appel à cotisation 2022

Une relance est en cours auprès de nos adhérents 2021 qui n'ont pas renouvelé leur cotisation 2022. Nous vous invitons à le faire car cette adhésion vous permet de bénéficier :

- ✓ d'un accès auprès de nos 3 partenaires expert, juriste et avocat,
- ✓ d'un tarif préférentiel à l'abonnement de la revue nationale (47€ au lieu de 78€)

Enfin, votre adhésion est notre ressource unique et indispensable au bon fonctionnement de notre structure dont tous les administrateurs sont bénévoles.

Votre fidélité est le gage de la poursuite et du succès de nos actions. La portée de celles-ci et de nos engagements dépend du nombre d'adhérents !

Nous comptons sur votre fidélité et réactivité, à bientôt !

Fermage : L'indice national des fermages pour 2021 s'établit à 106,48 soit +1.09% par rapport à 2020

#### AGENDA:

**Assemblée Générale 20 MAI 2022**  
**CA : 12 septembre 2022 / 28 novembre 2022**

*Vous avez besoin de conseils, nous sommes à vos côtés, venez nous rencontrer :*  
-Conseils personnalisés  
-Bases de données actualisées

*Déclaration revenus fonciers - N'oubliez pas que la cotisation au Syndicat de la Propriété Privée Rurale est déductible de vos revenus fonciers (ligne 221 de la déclaration 2044). Reçu de cotisation envoyé en Janvier. Indice de référence des loyers IRL : 2° trimestre 2021 : 131,12 soit + 0,42% sur un an.*